Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 15/12/2025 à 04h10
Réference de l'AR : 088-200096634-20251210-186_2025-DE
Publié le 15/12/2025 ; Rendu exécutoire le 15/12/2025

Département
VOSGES

Arrondissement
EPINAL

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES HAUTES VOSGES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 10 décembre 2025

NOMBRE

De conseillers en exercice	**34**
De présents	**31**
De votants	**34**

186_2025

Objet :
VOTE DES TARIFS INTERCOMMUNAUX DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNÉE 2026

Le Président certifie que la convocation du Conseil communautaire a été affichée au tableau d'affichage de la Communauté de communes des Hautes Vosges à CORNIMONT, conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mille vingt-cinq, le dix décembre, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Hautes Vosges, réuni à CORNIMONT, après convocation légale, sous la présidence de Didier HOUOT,

Etaient présents :
AUBERT Emmanuelle, BASTIEN Jeannine, BONNOT Elisabeth, CHEVRIER Denise, CLAUDE Karine, CLAUDE Pascal, CLEMENT Gérard, CLEMENT Marie-Josèphe, CROUVEZIER Maryvonne, FIORELLI Jean-Louis, FRANÇOIS Marie-Josée, GEHIN Martine, GRANDEMANGE Érik, HOUILLON Anthony, HOUOT Didier, HUMBERT Stanislas, LAGARDE Patrick, MARCHAL Raymond, MENGIN Liliane, MEYER Gérard, MOREL Fabienne, NICAISE Roger, PERRIN Nadine, PIERREL Cédric, PIQUÉE Yannick, ROBERT Dorine, SCHMITTER Jimmy, TOUSSAINT Bernard, TOUSSAINT Evelyne, VANSON Brigitte, VAXELAIRE Régis
Absents excusés ayant donné procuration ou représentés :
MATHIEU Jérôme pouvoir donné à CROUVEZIER Maryvonne, REMY Nicolas pouvoir donné à MOREL Fabienne, VAXELAIRE Hervé pouvoir donné à TOUSSAINT Evelyne
Secrétaire de séance : Madame FRANÇOIS Marie-Josée

Dans le cadre de sa compétence assainissement, la Communauté de Communes des Hautes Vosges doit déterminer les tarifs de l'assainissement pour l'année 2026.

Le budget du service assainissement est un budget annexe équilibré qui doit permettre :
- D'assurer le transport et le traitement des eaux usées conformément à la règlementation,
- De répondre aux enjeux de développement du territoire tout en préservant le milieu naturel.

Aussi, afin de maintenir le niveau de service actuel et de permettre à la Communauté de communes de réaliser l'ensemble des investissements nécessaires à sa mission, il est proposé de valider les tarifs présentés dans le document annexe joint.

Considérant l'avis favorable de la commission environnement dans sa séance du 24 novembre 2025,
Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire dans sa séance du 26 novembre 2025,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- **FIXE** les tarifs de l'assainissement applicables à compter du 1er janvier 2026 pour les communes de la CCHV concernées, selon les annexes jointes ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

POUR : 34 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en séance, les an, mois et jour susdits.
Les membres présents ont signé au registre après lecture.

A CORNIMONT, le 10/12/2025,
Le Président,

Didier HOUOT
2025.12.12 22:55:19 +0100
Ref:10064903-15175599-1-D
Signature numérique
Le Président